



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'AVIATION
CIVILE**

POINT SUR LES AÉRODROMES RÉFÉRENTS

26 mai 2021

DTA/MCU
Raoul COSTA

AÉRODROMES RÉFÉRENTS NIVEAU DE SERVICE RELEVÉ AU N3 (METAR)

4 « zones blanches » identifiées :

- Vallée du Rhône
- Vallée de la Saône
- Sud de la région parisienne
- Région de Dieppe

5 aérodromes référents en métropole :

- Le Puy (LFHP)
- Vichy Charmeil (LFLV)
- Chalon Champforgeuil (LFLH)
- Montbéliard (LFSM)
- Auxerre-Branches (LFLA)
- ~~Dieppe (LFAB)~~, plus de service
AFIS rendu

Objectif: réduire les « zones blanches » identifiées en améliorant la couverture METAR en métropole

NIVEAU DE SERVICE RENDU

**- Auxerre (LFLA) : niveau de service rendu N3 H24
(avant N3H12 nuit)**

Convention financière DSNA-Exploitant renouvelée le 23 juillet 2020
(durée 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction)

**- Le Puy (LFHP) : niveau de service rendu N3 H12
(avant N2 sans mesure instrumentale RVR)**

Convention financière DSNA-Exploitant signée le 9 juillet 2018
Renouvellement convention à prévoir en 2021 (attente retour exploitant)

- Montbéliard (LFSM) : niveau de service rendu N3 H12 (depuis le 04/01/21)

Convention financière DTA-Exploitant signée le 11 décembre 2020
Convention MF-Exploitant à modifier
Convention financière DSNA-Exploitant à signer

POINT D'AVANCEMENT DE MISE EN ŒUVRE

- Chalon Champforgeuil (LFLH) : évolution de N1 à N3 H12

Convention financière DTA-Exploitant signée le 11 décembre 2020

Objectif visé fin d'année pour le niveau N3 H12

Convention MF-Exploitant à modifier

Convention financière DSNA-Exploitant à signer

- Vichy (LFLV) : évolution de N1 à N3 H12

Retour Exploitant sur le chiffrage et acceptation de la subvention DTA le 6 mai 2021

Convention financière DTA-Exploitant à signer

Convention MF-Exploitant à modifier

Convention financière DSNA-Exploitant à signer